

2017-06-93

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **5 juin 2017**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Ghislain Jeffrey
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay
Siège #4 - Madame Roxane Martine Coutu
Siège #5 - Madame Line Morin
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-94

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 1er mai 2017

4 - LÉGISLATION

4.1 - Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités

4.2 - Demande d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017

- 4.3 - Avis de motion - Adoption d'un règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux
- 4.4 - Avis de motion - Adoption d'un règlement établissant la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule de non-résident
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de mai 2017
 - 5.2 - Approbation des comptes de juin 2017
 - 5.3 - Autorisation pour signatures de documents et effets bancaires
 - 5.4 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2017
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt de la correspondance
 - 6.2 - Contribution pour vin d'honneur - Rassemblement des familles Pelletier
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Demande d'autorisation pour emprunter chemins municipaux - Activité sport-spiritualité
- 10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Point d'information - Madame Line Morin
 - 10.2 - Acceptation d'une soumission pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Point d'information - Madame Line Morin
 - 11.2 - Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies et des Offices municipaux d'habitation de la MRC de L'Islet
 - 11.3 - Nomination d'un représentant municipal au Conseil d'administration provisoire du nouvel OMH de la MRC de L'Islet
- 12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Line Morin
 - 12.2 - Acceptation de l'entente de location pour le bâtiment de l'ancienne école appartenant à la Fabrique de St-Roch
- 13 - FAMILLE ET LOISIRS
 - 13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
- 14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME
 - 14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
- 15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES
- 16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 16.1 - Permis de construction - Monsieur Yves Harpin
 - 16.2 - Permis de rénovation - Monsieur Denis Pelletier
 - 16.3 - Permis de rénovation - Monsieur Stève Dionne
 - 16.4 - Présentation de la demande de dérogation mineure de monsieur Yves Harpin
 - 16.5 - Autorisation pour l'installation d'une Station radiotéléométrique
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-06-95	3 - <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u> 3.1 - <u>Séance ordinaire du 1er mai 2017</u> Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité. Adopté à l'unanimité.
2017-06-96	4 - <u>LÉGISLATION</u> 4.1 - <u>Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités</u> Il est proposé par madame Line Morin et résolu à la majorité d'autoriser l'inscription, les frais de déplacements et de séjour d'un membre du conseil municipal pour participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec les 29, 30 septembre et 1er octobre 2017. Adopté à l'unanimité.
2017-06-97	4.2 - <u>Demande d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017</u> CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité; CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi no122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement; CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec; CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans; CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée; CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité

4.3 - Avis de motion - Adoption d'un règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

Monsieur Ghislain Jeffrey, conseiller, donne avis qu'un Règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux sera adopté à la séance ordinaire du 3 juillet. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

4.4 - Avis de motion - Adoption d'un règlement établissant la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule de non-résident

Monsieur Ghislain Jeffrey, conseiller, donne avis qu'un règlement établissant la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule de non-résident sera adopté à la séance ordinaire du 3 juillet 2017. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2017-06-98

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de mai 2017

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de mai 2017 pour un montant de 39 853,10 \$.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-99

5.2 - Approbation des comptes de juin 2017

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juin 2017 pour un montant de 117 794,28 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-100

5.3 - Autorisation pour signatures de documents et effets bancaires

Il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité que les personnes autorisées à signer tous les documents et effets bancaires pour/et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies soient le maire monsieur Michel Castonguay ou le maire suppléant monsieur Ghislain Jeffrey et la directrice générale madame Cécile Morin ou son adjointe madame Marie-Claude Parent.

5.4 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2017

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2017.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2017-06-101

6.2 - Contribution pour vin d'honneur - Rassemblement des familles Pelletier

ATTENDU QUE le 13 ième Ralliement des familles Pelletier se tiendra les 18, 19 et 20 août prochain;

ATTENDU QUE la programmation des activités prévoit une visite à la Seigneurie des Aulnaies, une visite de l'église et de la Ferme Pelletier et fils;

ATTENDU QUE monsieur Rémi Pelletier, organisateur du rassemblement 2017, sollicite la Municipalité pour offrir le vin d'honneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de verser un montant de 100 \$ pour offrir le vin d'honneur lors du rassemblement des familles Pelletier dont la réception se tiendra au Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière le 19 août prochain à 18 heures.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

Rien à signaler.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Au cours du mois de juin, la Municipalité effectuera le gravelage d'une partie de la route Joachim, de la route du Quai et du chemin du Vieux Fronteau.

2017-06-102

9.2 - Demande d'autorisation pour emprunter chemins municipaux - Activité sport-spiritualité

ATTENDU QUE la Pastorale jeunesse du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière organise une journée sport-spiritualité à vélo pour les jeunes de 12 ans et plus;

ATTENDU QUE lors de cette activité, dont le départ est prévu au Cégep de La Pocatière, les jeunes emprunteront les chemins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'autoriser le Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à emprunter les chemins de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies lors de sa journée sport-spiritualité à vélo qui se tiendra le 16 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Madame Gisèle L. Gagnon et messieurs Marc-André Rioux et Michel Poitras ont réalisé un aménagement floral à la Halte cycliste de la Pointe Rouge.

2017-06-103

10.2 - Acceptation d'une soumission pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables

La Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a procédé à un appel d'offres public pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Deux (2) soumissions sont déposées au conseil municipal :

	Coût incluant les taxes
Services Sanitaires Clément Lizotte	179 111,70 \$
Les Concassée du Cap Inc.	223 913,82 \$

Après vérification de la conformité des soumissions, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Services Sanitaires Clément Lizotte au coût de 179 111,70 \$ pour les trois (3) prochaines années.

Le conseil municipal autorise le maire, monsieur Michel Castonguay et la directrice générale, madame Cécile Morin, à signer le contrat d'enlèvement et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Madame Morin informe les membres du conseil de l'avancement du dossier concernant le regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC de L'Islet.

2017-06-104

11.2 - Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies et des Offices municipaux d'habitation de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies et les Offices municipaux d'habitation de la MRC de L'Islet ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de leur municipalité un projet d'entente de regroupement et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies et des Offices municipaux d'habitation de la MRC de L'Islet suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-105

11.3 - Nomination d'un représentant municipal au Conseil d'administration provisoire du nouvel OMH de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE le CTC (Comité de transition et de concertation) a piloté la démarche de regroupement des dix OMH de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE pour assurer un meilleur service à la clientèle, il a été jugé préférable de consolider en une seule entité la gestion des 201 logements situés sur le territoire de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE le CTC demande aux municipalités de mandater un représentant pour faire partie du Conseil d'administration provisoire qui sera composé de 12 membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de mandater madame Line Morin pour représenter la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies sur le Conseil d'administration provisoire du nouvel OMH de la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité.

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale dans l'ancienne école de la Fabrique avance bien.

2017-06-106

12.2 - Acceptation de l'entente de location pour le bâtiment de l'ancienne école appartenant à la Fabrique de St-Roch

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies accepte de louer, avec option d'achat, l'ancienne école de la Fabrique à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'aménagement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les coûts de location seront de 500 \$ par mois et seront crédités à 80 % lors de l'achat de l'immeuble dont le prix est fixé à 75 000 \$;

ATTENDU QUE l'électricité, le déneigement et les réparations seront aux frais de la Municipalité;

ATTENDU QUE la location sera effective pour une durée de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies pour la location de l'ancienne école de la Fabrique et d'autoriser le maire, monsieur Michel Castonguay et la directrice générale, madame Cécile Morin, à signer le bail de location, avec option d'achat, pour/et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Coutu travaille présentement sur le dossier pour l'aménagement d'un Skatepark et prépare les activités de la Fête Nationale qui se dérouleront le 23 juin prochain à la Place de l'Église.

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Des corrections ont été apportées à l'application Ondago et une mise à jour du site internet a été effectuée.

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

Rien à signaler.

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2017-06-107

16.1 - Permis de construction - Monsieur Yves Harpin

ATTENDU QUE monsieur Yves Harpin, résidant au 1112 route de la Seigneurie, a formulé une demande de permis de construction pour une nouvelle résidence sur une partie de son terrain qu'il projette de morceler;

ATTENDU QUE selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de construction à monsieur Yves Harpin pour une nouvelle résidence.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-108

16.2 - Permis de rénovation - Monsieur Denis Pelletier

ATTENDU QUE monsieur Denis Pelletier, résidant au 932 route de la Seigneurie, a formulé une demande de permis de rénovation pour refaire le recouvrement de la toiture de la maison au complet;

ATTENDU QUE selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de rénovation à monsieur Denis Pelletier pour refaire le recouvrement de la toiture de la maison au complet, en tôle pincée sur la partie de la cuisine d'été et en tôle canadienne sur la partie de la maison principale. La couleur de la tôle sera aluminium naturel.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-109

16.3 - Permis de rénovation - Monsieur Stève Dionne

ATTENDU QUE monsieur Stève Dionne, résidant au 998 route de la Seigneurie, a formulé une demande de permis de rénovation pour remplacer 4 fenêtres et la porte de cave de la maison;

ATTENDU QUE selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de rénovation à monsieur Stève Dionne pour remplacer 4 fenêtres et la porte de cave de la maison.

Adopté à l'unanimité.

16.4 - Présentation de la demande de dérogation mineure de monsieur Yves Harpin

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure, présentée par monsieur Yves Harpin, qui concerne l'implantation des bâtiments secondaires dans la cour avant, sur 8 mètres par rapport à la façade de la maison.

La dérogation consiste à autoriser l'empiètement des bâtiments secondaires dans la cour avant.

Un avis public paraîtra dans le journal Le Placoteux afin d'informer la population que lors de la séance régulière devant se tenir, le 3 juillet 2017 à 20 heures, le Conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Yves Harpin. Toute personne concernée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la consultation publique qui se tiendra à 19 h 30.

2017-06-110

16.5 - Autorisation pour l'installation d'une Station radiotéléométrique

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Légaré, du Service canadien de la faune, Environnement et Changement climatique Canada, demande l'autorisation d'installer une station radiotéléométrique à l'intérieur de l'enclos de l'étang d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE cette station s'ajouterait à un vaste réseau de plus de 300 stations, réparties principalement dans le nord-est de l'Amérique du Nord, le réseau MOTUS;

ATTENDU QUE ce réseau de station permet le suivi de la migration des oiseaux;

ATTENDU QUE les informations obtenues sont par la suite utilisées par de nombreux chercheurs tant au Canada qu'aux États-Unis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'autoriser l'implantation d'une station radiotéléométrique à l'intérieur de l'enclos de l'étang d'épuration de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

18 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2017-06-111

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 15.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.